

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 3
---	---	--

Feuille de route des journées d'IC-45-D2, D3 et D4 : rencontres en soirée :

10 jours avant : à envoyer aux capitaines adverses
1. Moyen d'accès au gymnase 2. Plan du gymnase 3. Horaires
Le jour même
4. Ouverture du gymnase 5. Accueil des équipes 6. Table de marque 7. Trousse de secours 8. Restauration
Durant la rencontre
9. Affichage des résultats des rencontres
Après la rencontre : le surlendemain de la rencontre au plus tard
10. Saisie ou envoi des résultats de la rencontre

L'équipe hôte est responsable sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats).

1. Convocations

L'équipe hôte informe l'ensemble des équipes **au moins 10 jours avant la compétition**, par courrier électronique, en précisant **le lieu, les horaires de la rencontre** ainsi que, le cas échéant, **les modalités complémentaires** mentionnées ci-dessous.

2. Accueil des équipes

L'équipe hôte se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et veille à leur offrir un accueil adapté tout au long de la journée. Elle met en place une **restauration appropriée** (buvette) dans le gymnase ou à proximité **uniquement après les matchs**.

3. Salle

La salle doit disposer **d'au minimum 2 terrains** pour accueillir les 2 équipes engagées. La mise à disposition de **3 terrains** permet toutefois d'établir un **échancier plus fluide** et d'**écourter la durée globale** de la rencontre en « gagnant un tour ».

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 3
---	--	--

4. Affichage

Le public peut suivre l'évolution des rencontres par le biais des logiciels ou applications Badnet et /ou Ebad.

5. Table de marque

En IC45-D2, IC45-D3 et IC45-D4, l'équipe hôte peut mettre à disposition des **moyens informatiques** (ordinateur et imprimante) pour la gestion des résultats.

Si aucun matériel n'est fourni, les **CAPITAINES** des équipes devront procéder au **chargement et à la validation des résultats** de la rencontre **le lendemain, ou au plus tard le surlendemain**.

6. Déclaration de présence et composition d'équipe :

Les équipes doivent préparer en amont une **déclaration de présence (en saisissant les joueuses et joueurs sur Badnet ou Ebad)**, permettant notamment d'aligner un **joueur supplémentaire** en cas de blessure survenue pendant la rencontre (voir **article 13**).

Les compositions d'équipe doivent impérativement être saisies sur Badnet par les capitaines au plus tard **30 minutes avant l'horaire de la rencontre**. Les gestionnaires de division se réservent le droit d'effectuer tout contrôle nécessaire.

7. Horaires

Lorsque **3 terrains** sont disponibles, il est recommandé de suivre l'échéancier suivant :

- les **2 matchs de mixte**
- puis les **2 simples hommes** et le **double dames**
- puis les **2 simples dames** et le **double hommes**

Un **temps de repos de 10 minutes** est observé entre deux matchs pour les joueurs concernés. Cette organisation permet de **disputer l'ensemble des matchs en 3 tours....**

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 3
---	---	--

8. Retard d'une équipe

8.1.1. En cas de retard d'une équipe :

- Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter l'autre capitaine d'équipe dès que possible pour prévenir du retard. Le capitaine d'équipe adverse préviendra la commission départementale chargée de l'interclubs dès que possible.
- Pour un retard de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration d'équipe (H-1), la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.
- Pour un retard de plus d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration d'équipe, la rencontre est perdue par forfait.

8.1.2. Le capitaine adverse consignera par écrit, en déclarant sur l'honneur, les faits. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivant envoyer une lettre explicative à la commission départementale chargée des interclubs. La commission départementale chargée de l'interclubs décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.

8.1.3. La commission départementale chargée de l'interclubs se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation exceptionnelle.